

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 61-419-1931 Interdiction de séjour

n° 61-419-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 octobre 1931

Numéro JO
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro
31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Somalis et dépendances est interdit : — pendant cinq ans, pour compter du 31 août 1933, date de sa libération, au nommé Hassen Abmed : — pendant trois ans, pour compter du 1er décembre 1931, date de sa libération, au nommé Ali Aden, dit Abdillahi Saad: — pendant deux ans, pour compter du 30 octobre 1931, date de sa libération, au nommé Ahmed Youssouf, dit Barahavé.